

Procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du Jedi 24 Septembre 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance, ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la commune de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, et dans l'attente des prochaines élections municipales à venir, le Conseil Communautaire est appelé à se réunir avec **49 conseillers titulaires**.

1. Ouverture de séance

La séance est ouverte à 18h05 par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Roselyne DUBOURGUAIS se désigne pour remplir cette fonction.

2. Quorum

Mme la Présidente indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant (le cas échéant),
- Les membres s'étant excusés,

Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.

Mme la Présidente dénombre **41 conseillers présents à l'ouverture de séance** et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du même code, est remplie. La séance peut valablement se tenir.

La condition de quorum a été vérifiée pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE			Mme Vanessa LARCHER		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			M. Lucien BAZIN		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
LA VILLETTE					
M. Arnaud BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
Mme Vanessa LARCHER	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Anthony LEROYER	X				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
Mme Anita GUILLOUET	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

Mme Caroline TORTORICI			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Frédéric TREFEU	X				

VIRE NORMANDIE					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER				X	
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ					X
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER			M. Corentin GOETHALS		
M. Régis PICOT			M. Sylvain DELANGE		
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD	X				

TOTAL	41	0	6	1	1
Nombre de Membres en exercice	55				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	28				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	47				

3. Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2026		
Communication des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire :		
➤ à Mme la Présidente conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la délibération n°D2026-5-4-1b du 11 mai 2026 :		
- DP-2026-10 du 6 juillet 2026 - DP-2026-11 du 6 juillet 2026 - DP-2026-12 du 31 juillet 2026 - DP-2026-13 du 31 juillet 2026 - DP-2026-14 du 21 août 2026 - DP-2026-15 du 1^{er} septembre 2026 - DP-2026-16 du 1^{er} septembre 2026 - DP-2026-17 du 9 septembre 2026 - DP-2026-18 du 9 septembre 2026		
➤ au Bureau Communautaire conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la délibération n°D2026-5-4-1c du 11 mai 2026 :		
- DB-2026-4 du 9 septembre 2026 - DB-2026-5 du 9 septembre 2026 - DB-2026-6 du 9 septembre 2026 - DB-2026-7 du 9 septembre 2026 - DB-2026-8 du 9 septembre 2026		
		Elus référents
A. Fonctionnement de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)		
D2026-9-7-1	Rapport d'activités de l'Intercom de la Vire au Noireau – Exercice 2025	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
D2026-9-7-2	Règlement intérieur de l'assemblée	
D2026-9-7-3	Désignation des référents déontologues des élus	
D2026-9-7-4	Financement d'un intervenant social au sein de la compagnie de gendarmerie de Vire	
B. Finances, Ressources Humaines et Moyens Généraux		
➤ Finances		
D2026-9-7-5	Régularisation d'une écriture comptable – Subvention à l'université de Caen pour les travaux de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Vire	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
D2026-9-7-6	Modification de l'autorisation de programme : construction de la déchèterie de Vire : AP N°100	
D2026-9-7-7	Décisions Modificatives	
C. Santé et Enseignement Supérieur		
➤ Santé		
D2026-9-7-8	Tarification de la location du Medicobus	M. Pascal MARTIN
D2026-9-7-9	Travaux d'aménagement du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) Vaullegeard à Condé-en-Normandie – Convention entre l'Intercom et la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) de Condé-en-Normandie	
D2026-9-7-10	Location de l'ancienne trésorerie de Condé-sur-Noireau à SIST OUEST au 1 ^{er} septembre 2026, fixation d'un dépôt de garantie	
➤ Enseignement Supérieur		
D2026-9-7-11	Campus connecté - Projet d'avenant à la convention entre le GRETA et l'Intercom de la Vire au Noireau relative à la prestation de tutorat	M. Pascal MARTIN
D2026-9-7-12	Campus connecté - Convention entre l'Université de Caen Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau relative à l'occupation de salles de l'IUT-GON, site de Vire	M. Pascal MARTIN
D2026-9-7-13	Projet de convention relative à la mise en place de mentorat local avec l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville)	
D2026-9-7-14	Vie étudiante - Projet d'avenant à la convention de partenariat culturel 2025-2026 avec le SUAC (l'Université de Caen Normandie) et Vire-Normandie	
D. Environnement		
➤ Transition Energétique		
D2026-9-7-15	Révision du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) - Déclaration d'intention et droit d'initiative	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

E. Développement Economique		
➤ Développement Economique		
D2026-9-7-16	Travaux de requalification du parc d'activités Le Grand Pré - Régularisation foncière suite à modification de l'assiette de la voie – frais de mutation	M. Lucien BAZIN
D2026-9-7-17	Pôle territorial de Vire Normandie – Parc d'activités La Papillonnière – Cession foncière au profit de la SAS DAUMFIN dans le cadre du développement de la société EIFFAGE ROUTE agence de Vire Normandie	
➤ Commerces		
D2026-9-7-18	Pôle territorial de Vire Normandie – Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2027 sur le territoire Virois	M. Lucien BAZIN
D2026-9-7-19	Intercom de la Vire au Noireau – Programme de modernisation des commerces en centre-bourg – Versement de subventions	
Questions Diverses		

4. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Mme la Présidente soumet à l'assemblée délibérante l'adoption de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 24 juin 2026, qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires de l'observation faite par Mme Caroline TORTORICI, par mail en date du 23 septembre 2026, qui demande l'ajout au procès-verbal des échanges ayant eu cours lors du débat de la délibération n°D2026-6-6-5 : *Mode de financement du service public des déchets ménagers et intégration d'une tarification incitative au 1^{er} janvier 2028*.

En réponse à cette demande, Mme la Présidente informe les conseillers qu'une synthèse des débats leur sera transmise par mail et sera ajoutée au procès-verbal de ladite séance.

La rédaction du procès-verbal est approuvé à la majorité avec une voix contre.

5. Communication des décisions prises par délégation de l'organe délibérant

- à Mme la Présidente conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la délibération n°D2026-5-4-1b du 11 mai 2026 :

Numéro des décisions	Objet
DP-2026-10 du 6 juillet 2026	Les ateliers de la Graniterie – Location de l'atelier-relais FORTIN au bénéfice de M. POYER – KLM RENOV
DP-2026-11 du 6 juillet 2026	Placement de fonds – Compte à Terme (CAT)
DP-2026-12 du 31 juillet 2026	Maison Médicale de la Graverie-Avenant au bail signé avec Mme Manon CORDON le 16 décembre 2017
DP-2026-13 du 31 juillet 2026	Résiliation pour motif d'intérêt général du marché CDC19009 « Étude pour la révision et l'élargissement du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Bocage »
DP-2026-14 du 21 août 2026	Commune de Saint-Denis de Méré - Prêt à usage au profit de la société TOFFOLUTTI
DP-2026-15 du 1 ^{er} septembre 2026	Acquisition par voie de préemption des parcelles 000 CA n° 7p, 10p, 23p, 60, 61p à Condé-en-Normandie
DP-2026-16 du 1 ^{er} septembre 2026	Commune de Valdallière – Parc d'Activités Économiques (PAE) Les Crières – Location de la cellule n° 2 des ateliers-relais au bénéfice de la société VIVAGRI
DP-2026-17 du 9 septembre 2026	Décision de résiliation pour motif d'intérêt général de la convention de prestations de services conclue avec la société FREDO pour le développement d'un service de vélos en libre-service
DP-2026-18 du 9 septembre 2026	Commune de Noues de Sienne – Location au bénéfice de la société SAS MINI-BTP de 2 ateliers-relais

Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie de chacune de ces décisions avec la convocation de la présente séance.

- au Bureau Communautaire conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la délibération n°D2026-5-4-1c du 11 mai 2026 :

Numéro des décisions	Objet
DB-2026-4 du 9 septembre 2026	Créances en non-valeur 2026
DB-2026-5 du 9 septembre 2026	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 – Versement de subventions
DB-2026-6 du 9 septembre 2026	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2020-2025 (commune de Vire Normandie) – Versement de subventions
DB-2026-7 du 9 septembre 2026	Mobyliis – Maison du Vélo – Demande de subvention 2026
DB-2026-8 du 9 septembre 2026	Amicale des sapeurs-pompiers de Condé-en-Normandie – Subvention 2026

Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie de chacune de ces décisions avec la convocation de la présente séance.

6. Informations diverses

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires des éléments suivants :

- **Motion portant sur le maintien de la ligne Paris – Sud Normandie (Paris – L'Aigle – Argentan – Briouze – Flers – Vire – Villedieu-les-Poêles – Granville)**

Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires d'apporter leur soutien, par le vote d'une motion appuyant le courrier qui a été adressé par M. le Président de la Région Normandie, Hervé MORIN, et par le Président de la Région Centre-Val-de-Loire, M. François BONNEAU, à M. le Premier Ministre pour lui faire part des inquiétudes des élus locaux concernant le maintien de la ligne Paris-Granville et pour demander son classement dans le réseau national.

Mme la Présidente soumet aux membres du Conseil Communautaire le projet de rédaction de la motion suivant :

« Le maintien de la desserte ferroviaire Paris-Sud Normandie, ligne desservant Paris-L'Aigle-Argentan-Briouze-Flers-Vire-Villedieu-les-Poêles-Granville constitue un pilier essentiel de l'attractivité de notre territoire, de la cohésion sociale et de la mobilité durable.

Dès novembre 2025, nous avons proposé au Conseil Communautaire de co-signer le manifeste du Réseau Ouest Normand et ainsi de réaffirmer l'importance de la ligne Paris-Granville comme un indispensable au développement de notre bassin tant sur les plans économiques et touristiques que pour la vitalité du territoire.

Au cours de l'été 2026, nous avons, comme de nombreux élus, signé le courrier émanant du Président de Région demandant au Premier Ministre le classement de la ligne comme réseau structurant (cf. courrier du Président de Région et liste des élus signataires).

Nous avons également pris connaissance du dossier de l'ADPCR et la FNAUT Normandie démontrant que cette ligne a un potentiel de développement important à condition d'en améliorer l'offre.

Par la présente, aujourd'hui, nous souhaitons réaffirmer que la ligne Paris-Granville n'est pas qu'une simple ligne ferroviaire :

Elle est une infrastructure essentielle au développement économique, à l'emploi, au tourisme et à l'attractivité de nos territoires.

Elle relie nos bassins de vie à Paris, aux grands pôles économiques normands et aux territoires voisins. Elle permet aux salariés de se déplacer, aux entreprises de recruter, aux étudiants de se former et aux visiteurs de découvrir notre région.

Sa pérennité est donc un enjeu économique majeur.

Aujourd'hui, l'état de l'infrastructure et l'importance des investissements nécessaires à sa régénération font peser une réelle incertitude sur son avenir. Le coût estimé de sa rénovation complète, proche du milliard d'euros à l'horizon 2040, illustre l'ampleur du défi.

Mais ce montant ne doit pas être considéré uniquement comme une dépense ferroviaire.

C'est un investissement dans l'avenir de nos territoires.

Car lorsqu'une infrastructure disparaît ou se dégrade, ce sont aussi l'accessibilité, l'attractivité et la capacité de développement économique d'un territoire qui sont fragilisées.

À l'inverse, une liaison ferroviaire fiable et performante constitue un véritable levier d'attractivité.

Elle contribue à rapprocher les entreprises des grands bassins d'emploi, à faciliter les mobilités professionnelles, à soutenir le tourisme et à renforcer l'attractivité résidentielle de territoires qui disposent de nombreux atouts.

Dans un contexte où les mobilités évoluent, où la transition écologique s'impose et où les territoires sont en concurrence pour attirer entreprises, actifs et visiteurs, **le ferroviaire ne peut être considéré comme une infrastructure du passé.**

La ligne Paris–Granville doit être regardée comme une **infrastructure d'avenir.**

Son maintien et sa modernisation relèvent donc d'un enjeu qui dépasse largement les seuls usagers du train.

C'est une question d'aménagement du territoire.

C'est une question d'égalité territoriale.

C'est une question d'attractivité économique.

C'est une question d'emploi et de développement.

Nous refusons que l'usure progressive d'une infrastructure puisse, à terme, déterminer l'avenir économique des territoires qu'elle dessert.

La ligne Paris–L'Aigle-Argentan-Flers-Vire-Villedieu-Granville a accompagné le développement de nos territoires hier.

Elle doit continuer à le faire demain.

NOUS DEMANDONS DONC

À l'État :

de garantir la pérennité de la ligne Paris–Granville et d'assumer une participation financière à la hauteur de son caractère stratégique.

À SNCF Réseau :

de poursuivre les opérations de régénération et de présenter une trajectoire claire de modernisation de l'infrastructure.

À la Région Normandie et aux Régions concernées :

de poursuivre leur mobilisation et de fédérer les territoires autour d'une stratégie commune.

Aux collectivités locales :

de faire de la ligne Paris–Granville un élément structurant de leurs politiques économiques, touristiques, d'habitat et de mobilité.

Aux entreprises et acteurs économiques :

de faire entendre leur voix et de démontrer concrètement combien la qualité des infrastructures conditionne leur capacité à investir, recruter et se développer.

Aux habitants et usagers :

de participer à cette mobilisation collective.

Débats :

Mme Nicole DESMOTTES « J'aimerais bien que lorsque l'on parle de la ligne Paris-Granville, on précise Argentan, Briouze, Flers, Vire, Villedieu-les-Poêles et Granville. Nous avons eu des réunions dans le cadre du pôle métropolitain réseau ouest normand et le risque qui est souvent exposé c'est que la ligne conservée soit Argentan, Caen et Granville. Aussi, il faut impérativement que ce soit notre territoire qui soit vraiment mis en évidence. Je propose donc que lorsque l'on parle de cette ligne Paris-Granville on nomme les dessertes. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « On en prend note. La motion tiendra compte de cette remarque. »

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « On va vous envoyer le texte de la motion telle que nous venons de la voter. Y sera joint également le courrier cosigné par les Présidents de Régions et la liste des cosignataires du courrier qui a été envoyé au Premier Ministre. »

Mme Nicole DESMOTTES : « C'est très bien, félicitations ! »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Il faut se mobiliser massivement dans les semaines qui viennent, parce que cela n'a échappé à personne, il y a un rendez-vous électoral l'année prochaine. »

M. Eddy COUTARD : « Tu as des liens avec les autres intercommunalités ? »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Oui, j'ai transmis au Cabinet du Président de M. Hervé MORIN, les informations et le texte de la motion qui allait être soumise au vote du Conseil Communautaire ce soir, en demandant à ce que les collègues des intercommunalités voisines puissent aussi procéder de la sorte. »

M. Lucien BAZIN : « Sachant quand même que pour Argentan l'impact n'est pas le même parce qu'une ligne Argentan – Caen – Granville c'est quelque chose de tout à fait réalisable. En tout état de cause, le train passera de toute façon par chez eux. »

M. Eddy COUTARD : « Argentan-Caen c'est pas simple. »

M. Lucien BAZIN : « Oui, mais cela peut s'aménager. »

M. Sylvain DELANGE : « Et eux seront désenclavés au profit de Paris. Ils ont deux cadencement supplémentaires par rapport à nous. »

Mme Nicole DESMOTTES : « Les autres territoires sont fortement mobilisés. »

➤ Formations post-bac sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « En 2024, le pôle de formation de l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) de Vire a fait le choix de fermer son BTS (Brevet de Technicien Supérieur) qui était consacré à la maintenance industrielle, tous simplement parce qu'il n'y avait pas assez de candidats.

Au regard des échanges que nous avons de manière régulière avec les chefs d'entreprises, et surtout des besoins qu'ils nous expriment sur l'arrondissement de Vire en matière de techniciens de maintenance, de nombreux échanges ont eu lieu entre l'Etat, la Région Normandie et les acteurs économiques du territoire. Dans ce cadre, nous avons obtenu de la Région Normandie qu'elle lance, en 2026, un appel d'offres visant à déployer une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises locales en matière de maintenance industrielle.

Par conséquent, à compter de novembre prochain, deux nouvelles formations vont être proposées par l'intermédiaire du GRETA à Vire. D'une part, une formation de technicien de maintenance industrielle qui correspond à un niveau baccalauréat et d'autre part un diplôme de technicien supérieur de maintenance industrielle qui lui correspond à un niveau baccalauréat + 2. Ces deux parcours permettront d'accueillir 8 stagiaires sur le module technicien de maintenance industrielle et 8 stagiaires sur le module technicien supérieur de maintenance industrielle.

Cela peut débuter au mois de novembre 2026 avec une formation qui s'étalera jusqu'en juillet voire septembre 2027.

Nous souhaitons vous transmettre cette information afin que vous puissiez la relayer dans votre entourage, dans vos communes, en discuter si vous avez des relations avec les chefs d'entreprise qui sont concernés par cette pénurie de technicien de maintenance pour les avertir de l'ouverture de ces formations et qu'ils ont la possibilité également, s'ils le souhaitent, de participer à l'équipement du plateau technique. En effet, le GRETA va avoir besoin d'équipement pour ce plateau technique. Dès fois, dans les entreprises il peut y avoir des équipements qui ne servent plus et cela peut être l'occasion de compléter ce qui existe déjà. N'hésitez pas à faire passer cette information car il peut y avoir dans nos communes des concitoyens qui sont à la recherche de formation et d'emploi ; derrière il y a du travail.

Mme Delphine TABLIN, chargée de mission enseignement supérieur à l'Intercom est informée sur ce dispositif. N'hésitez pas à revenir vers elle pour obtenir de plus amples informations ou si vous avez besoin de documents de communication. »

M. Lucien BAZIN : « Le message a été passé auprès des chefs d'entreprise via l'association des collines de Normandie. Cela concerne des demandeurs d'emplois, ce ne sont pas des jeunes qui sortent de l'école. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE « Demandeurs d'emploi ou en reconversion. »

M. Eddy COUTARD : « C'est de l'alternance ? »

M. Lucien BAZIN : « Oui c'est en alternance. »

M. Eddy COUTARD : « La notation globale du GRETA a été revue par le Ministère de l'Education Nationale, aussi je ne sais pas comment ils vont pouvoir financer ces nouvelles formations. Le GRETA est quand même dans une situation très délicate. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « C'est la Région Normandie qui finance la formation. Les locaux du GRETA sont utilisés pour la formation via un partenariat, mais c'est un marché de la Région avec des formateurs qui ont été recrutés pour cela. »

M. Lucien BAZIN : « Il faut réellement que cela soit une réussite pour que ce dispositif puisse être pérenniser. »

M. Eddy COUTARD : « Il y a des employeurs repérés pour prendre ces apprentis en alternance ? »

M. Lucien BAZIN : « Oui, cela répond à une demande des chefs d'entreprise locaux. La seule chose c'est qu'ils ont déjà pris quelques alternants écoliers. »

➤ **Agenda :**

• Instances IVN	
Conseil Communautaire	Jeudi 8 Octobre 2026 à 18h00 Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours
Job Dating 2026	Mercredi 14 Octobre 2026 de 13h30 à 17h00 Salle du Vaudeville à Vire Normandie

La séance se poursuit par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

A. Fonctionnement de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) (Rapporteur : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE)

D2026-9-7-1 : Rapport d'activités de l'Intercom de la Vire au Noireau – Exercice 2025

Suivant la présentation faite au Bureau communautaire réuni le 9 septembre 2026, le Conseil Communautaire est ainsi invité, après en avoir débattu, à prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2025 de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Un exemplaire papier sera transmis aux Maires des communes membres et aux conseillers communautaires, et il sera également mis en ligne sur le site internet de l'Intercom. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2025 de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la présentation du rapport d'activités 2025.

D2026-9-7-2 : Règlement intérieur des assemblées

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 9 septembre 2026, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de la présentation du règlement intérieur ;
- d'adopter le règlement intérieur de l'Intercom de la Vire au Noireau présenté aux membres du Conseil Communautaire.

Débats :

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Une petite modification a été apportée au document suite à l'envoi du projet qui accompagnait les convocations à la présente séance. Page 13, une précision a été apportée concernant la possibilité, pour les membres du Bureau, de donner procuration lors des séances de Bureau qui sont décisionnaires (en vertu de la délégation qui a été attribuée par le Conseil Communautaire au Bureau Communautaire.) »

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2026-9-7-3 : Désignation des référents déontologues des élus

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Prendre connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;
- Choisir les référents déontologues des élus désignés par délibération du conseil d'administration du Centre De Gestion du Calvados (CDG14) ;
- Préciser que les référents déontologues sont désignés jusqu'à délibération modificative de la collectivité ou jusqu'à cessation de leurs fonctions ;
- Préciser que la liste des référents déontologues pourra être complétée et/ou actualisée par le Centre de Gestion du Calvados ;

- Autoriser Madame la Présidente de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du conseil communautaires, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec le Centre de Gestion du Calvados ;
- Fixer l'indemnité due au référent déontologue à 80 €/dossier dans les conditions prévues par l'arrêté du 6 décembre 2022 susvisé ;
- Préciser qu'en cas de dossier complexe, deux référents déontologues pourront être appelés à intervenir, ce qui portera la dépense à 160 € ;
- Préciser qu'en cas de déplacement du référent déontologue, les frais de transport et d'hébergement seront remboursés dans les mêmes conditions que celles applicables aux personnels de la fonction publique territoriale ;
- Préciser que les crédits seront ainsi ouverts au budget ;
- Préciser que la présente délibération sera transmise au Centre de gestion afin d'établir un suivi quantitatif au regard du nombre de référents désignés sur la liste du CDG14.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2026-9-7-4 : Financement d'un intervenant social au sein de la compagnie de gendarmerie de Vire

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 9 septembre 2026, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, est invité à approuver les éléments suivants :

Article 1 – Ajustement de l'intérêt communautaire de la compétence « Action Sociale »

Le Conseil communautaire est invité à approuver à la majorité la définition et l'actualisation de l'intérêt communautaire du champ de compétence facultative « Action Sociale » déjà prévue dans les statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau, afin d'intégrer le financement d'un poste d'intervenant social au sein de la compagnie de gendarmerie compétente sur le territoire communautaire.

Article 2 – Nouvelle rédaction de la compétence facultative concernée

Le Conseil communautaire est invité à approuver la nouvelle rédaction de l'article 3 des statuts, partie

« B – Compétences facultatives », qui est complétée comme suit :

B – COMPÉTENCES FACULTATIVES

3° Action sociale

Sont d'intérêt communautaire :

- Les politiques de l'emploi et de la formation : soutien et actions en faveur de la formation, de l'apprentissage et des filières présentes sur le territoire ;
- Les mesures partenariales et complémentaires aux missions locales du territoire, en faveur de l'emploi et de la formation des jeunes de moins de 26 ans ;
- Les mesures partenariales et complémentaires en faveur des personnes âgées au titre du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gérontologique du Bocage ;
- Le soutien au guichet local « point d'accès au droit ».
- **Action sociale partenariale avec les forces de sécurité intérieure : Création, financement et suivi d'un poste d'intervenant social au sein de la compagnie de gendarmerie territorialement compétente.**
Cette compétence couvre la participation de la communauté de communes au cofinancement de ce poste et, le cas échéant, à tout dispositif d'accompagnement social mis en œuvre en partenariat avec ladite compagnie, en faveur des personnes en situation de vulnérabilité repérées sur le territoire communautaire.

Article 3 – Modalités financières et partenariales

Le Conseil communautaire est invité à **autoriser Madame la Présidente, ou son représentant**, à :

- inscrire au budget communautaire les crédits nécessaires au **cofinancement** du poste unique d'intervenant social et des charges afférentes, pour la durée de la convention triennale ;
- signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, la **convention triennale de partenariat** avec l'État, le Département, la communauté de communes voisine de l'arrondissement de Vire Pré-Bocage Intercom, ainsi qu'avec la compagnie de gendarmerie territorialement compétente dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, précisant notamment :
 - la durée du dispositif, fixée à trois ans, renouvelable le cas échéant ;
 - les modalités de répartition du financement entre les partenaires ;
 - les conditions de mise à disposition, de pilotage et d'évaluation de l'intervenant social ;
 - les modalités de résiliation ou de renouvellement de la convention.

Débats :

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Certains d'entre vous étaient présents à la réunion organisée en début de mandat par M. le Sous-Préfet, au mois de juin, où il y a eu notamment une intervention spécifique autour de la question des violences intrafamiliales.

Nous avons sur ce territoire une particularité qui n'est pas bien réjouissante, celle d'avoir un taux important de ce type de problèmes. Par conséquent, afin d'accompagner les personnes qui se trouvent dans des situations délicates, il vous est proposé de recruter un intervenant social qui serait la « porte d'entrée » pour que les personnes en difficultés puissent trouver une oreille attentive et un interlocuteur qui soit également en mesure de leur ouvrir les portes nécessaires dans ces situations de vulnérabilité qui, je le rappelle, est prégnante sur le territoire.

Ce qu'il est donc proposé pour réduire les coûts, c'est que ce poste d'intervenant social puisse être « mutualisé » avec la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom et ainsi que le reste à charge (25 000 €) soit pris en charge de façon équivalente par les deux collectivités. On parle de reste à charge car ce poste est également financé par des fonds provenant de l'Etat, du Conseil Départemental du Calvados et de la Caisse d'Allocations Familiales. »

M. Eddy COUTARD : « Si je ne m'abuse, il y a toujours un partenariat entre la gendarmerie et l'association l'Etape ? »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Oui, cela vient en complément. Nous sommes tous bien conscients que ces difficultés sont vraiment prégnantes sur le territoire. Espérons que cela puisse apporter une réponse. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

B. Finances, Ressources Humaines et Moyens Généraux

➤ Finances (Rapporteur : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE)

D2026-9-7-5 : Régularisation d'une écriture comptable – Subvention à l'université de Caen pour les travaux de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Vire

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, moyens Généraux et Personnel » réunie le 8 septembre 2026 et du Bureau communautaire le 9 septembre 2026, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser l'imputation du reste à charge des travaux de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), soit 133 439,02 €, en subvention « Bâtiments et Installations » à l'Université de Caen Normandie.

Débats :

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Il s'agit des travaux liés au ravalement de la façade du bâtiment de l'IUT de Vire qui accueille le campus connecté. »

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2026-9-7-6 : Modification de l'autorisation de programme n°100 : construction de la déchèterie de Vire

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 8 septembre 2026 et du Bureau communautaire réuni le 9 septembre 2026, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser :

- la révision de l'autorisation de programme 100 telle que présentée aux conseillers communautaires ;
- Mme la Présidente ou son représentant, à engager les dépenses dans la limite de de l'opération de programme révisée et mandater les dépenses afférentes à hauteur des crédits de paiement ouverts au budget REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Etant précisé que les paiements pour l'exercice 2026 sont inscrits au budget REOM 2026.

Cette opération de programme prendra fin en 2027 avec l'encaissement du FCTVA (N+1).

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2026-9-7-7 : Décisions Modificatives

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Ressources Humaines et Moyens Généraux » réunie le 8 septembre 2026 et du Bureau communautaire réuni le 9 septembre 2026, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser les inscriptions présentées.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Je vous le rappelle, le budget a été adopté par l'assemblée délibérante au mois de mars 2026 avec une reconduction quasi à l'identique des montants. Il s'agissait d'un budget de prudence permettant à la collectivité de fonctionner au moins dans les mois qui allaient suivre les élections municipales. Aujourd'hui il s'agit d'adapter à la marge les budgets votés. »

a) Budget Principal 93600 : Décision Modificative n°1

Débats :

M. James LOUVET : « J'ai une question sur le volet recrutement. Il est indiqué qu'il y a des ajustements sur le chapitre 012 liés notamment au recrutement d'un(e) Directeur-riche Général Adjoint (DGA) et d'un(e) assistant(e) comptable, or l'assemblée avait également voté le recrutement d'un collaborateur de Cabinet, au tout début de ce nouveau mandat, est-ce que la dépense correspondante est intégrée à cette décision modificative ? »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Pour le moment il n'y a pas eu encore de recrutement d'opéré pour ce poste. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

**b) Budget de la « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) » 93611 :
Décision Modificative n°2**

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

c) Budget « Les Neuvillières » 93613 : Décision Modificative n° 1

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

d) Budget « Autres Zones d'Activités Economiques (ZAE) » 93617 : Décision Modificative n°1

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

C. Santé et Enseignement Supérieur

➤ Santé (Rapporteur : M. Pascal MARTIN)

D2026-9-7-8 : Tarification de la location du Médicobus

Le Conseil Communautaire est invité à fixer la tarification de mise à disposition du Médicobus à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) pour l'année 2026 telle qu'elle leur est présentée.

Débats :

M. Eddy COUTARD : « Est-ce que les tarifs inclus le carburant ? »

M. Pascal MARTIN : « Oui tout à fait. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2026-9-7-9 : Travaux d'aménagement du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) Vaullegeard à Condé-en-Normandie – Convention avec la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) de Condé-en-Normandie

Suivant les avis favorables de la commission « Santé, Enseignement Supérieur » réunie le 3 septembre 2026 et du Bureau Communautaire réuni le 9 septembre 2026, il est demandé au Conseil Communautaire de décider :

- d'adopter la convention financière à intervenir entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires de Condé-en-Normandie afin de percevoir la subvention de 10 000 €, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2026-9-7-10 : Location de l'ancienne trésorerie de Condé-sur-Noireau à SIST OUEST au 1^{er} septembre 2026 – Fixation d'un dépôt de garantie

Suivant les avis favorables de la commission « Santé, Enseignement Supérieur » réunie le 3 septembre 2026 et du Bureau Communautaire réuni le 9 septembre 2026, il est demandé au Conseil Communautaire :

- de décider de fixer un dépôt de garantie correspondant à un loyer mensuel d'un montant de 1 360,15 € ; étant précisé que la délibération sera jointe en annexe au bail, pour encaissement ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le bail correspond.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Enseignement Supérieur (Rapporteur : M. Pascal MARTIN)**

D2026-9-7-11 : Campus connecté - Avenant à la convention entre le GRETA et l'Intercom de la Vire au Noireau relative à la prestation de tutorat

Suivant les avis favorables de la commission « Santé, Enseignement Supérieur » réunie le 3 septembre 2026 et du Bureau communautaire réuni le 9 septembre 2026, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant prévoyant la prolongation de la prestation de tutorat du GRETA-antenne de Vire au sein du campus connecté jusqu'au 31 décembre 2026, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2026-9-7-12 : Campus connecté - Convention entre l'Université de Caen Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau relative à l'occupation de salles de l'Institut Universitaire de Technologie – Grand Ouest Normandie (IUT-GON), site de Vire

Suivant les avis favorables de la commission « Santé et Enseignement supérieur » réunie le 3 septembre et du Bureau communautaire réuni le 9 septembre 2026, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'Université de Caen-Normandie, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2026-9-7-13 : Convention relative à la mise en place de mentorat local avec l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville)

Suivant les avis favorables de la commission « Santé, Enseignement Supérieur » réunie le 3 septembre 2026 et du Bureau Communautaire réuni le 9 septembre 2026, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre l'AFEV et l'Intercom de la Vire au Noireau pour faciliter la sensibilisation des étudiants au projet de mentorat local auprès de jeunes du

primaire à partir du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 2 juillet 2027, à travers plusieurs actions communes, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

M. Pascal MARTIN : « Il s'agit de quinze jeunes en classe de CM2, bien sûr en difficulté scolaire, et qui sont dans les écoles Pierre Mendès France, Malraux et Jean Moulin de Vire Normandie. Cela ne coûte rien à l'intercommunalité, qui est juste présente en qualité de facilitateur pour mettre en relation des étudiants avec ces jeunes en difficulté scolaire. »

M. Eddy COUTARD : « Les étudiants interviendront directement dans les écoles ? »

M. Pascal MARTIN : « Oui. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « C'est un beau partage de valeurs. »

M. Frédéric TREFEU : « Est-ce qu'il est prévu d'élargir ce dispositif au secondaire ? Il arrive dès fois que l'AFEV intervienne dans les collèges, voire dans les lycées. D'autant plus que dans les lycées cela permettrait d'établir des passerelles de pair à pair en ce qui concerne l'engagement des jeunes vers les études supérieures. On sait bien que sur l'académie de Normandie nous avons des jeunes qui ont de très bons résultats mais qui en terme de parcours ensuite ont du mal à aller en direction des universités. Le but n'est pas de les faire quitter le territoire, bien souvent ils y reviennent, mais de les encourager à avoir des parcours encore plus ambitieux, parce que l'ambition ils l'ont déjà, cela c'est sûr et certain ! »

M. Lucien BAZIN : « Il me semble que déjà sur le lycée Mermoz, l'AFEV accompagne des jeunes. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « On peut les solliciter sur le sujet. »

M. Eddy COUTARD : « Il y a un travail à faire avec l'AFEV effectivement parce que je pense qu'on peut aussi l'étendre à tout le reste du territoire. »

M. Frédéric TREFEU : « Cela rentre dans le territoire éducatif rural d'après ce que j'ai vu dans les documents. »

M. Pascal MARTIN : « Oui tout à fait. »

M. Eddy COUTARD : « La difficulté pour l'AFEV c'est d'avoir les étudiants pour pérenniser ce dispositif sur le territoire. Les étudiants viennent majoritairement de Caen et donc cela n'est pas forcément évident. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Il y a également un travail à faire peut-être un peu plus sur le public féminin, pour les jeunes filles et les sciences, car là il y a un véritable enjeu. »

M. Eddy COUTARD : « C'est national. »

M. Frédéric TREFEU : « La difficulté c'est qu'on a récemment lancé ce programme qui a pour objectif d'orienter les filles vers les sciences et les mathématiques et nous avons constaté que depuis que nous l'avons lancé moins de filles s'orientent vers ces filières, même les garçons y vont un peu plus à reculons. Il va peut-être falloir analyser cela. »

M. Pascal MARTIN : « Je lisais récemment un article rédigé par des médecins en neurosciences qui faisait apparaître qu'il n'y a pas de différence à la base dans ce domaine entre garçon et fille et que trois mois après l'entrée en CP il y avait déjà une différence qui était instaurée ; comme quoi il y a pleins d'autres facteurs qui jouent. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2026-9-7-14 : Vie étudiante - Avenant à la convention de partenariat culturel 2025-2026 avec le SUAC (l'Université de Caen Normandie) et la commune de Vire Normandie

Suivant les avis favorables de la commission « Santé, Enseignement Supérieur » réuni le 3 septembre 2026 et du Bureau réuni le 9 septembre 2026, il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'avenant prévoyant la prolongation du partenariat culturel avec le SUAC (Service Universitaire de l'Action Culturelle de l'Université de Caen Normandie) et la commune de Vire Normandie via le cinéma le Basselin, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D. Environnement

➤ Transition Energétique, Agriculture (Rapporteur : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE)

D2026-9-7-15 : Révision du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) - Déclaration d'intention et droit d'initiative

Suivant les avis favorables de la Commission « Transition Energétique, Agriculture et Mobilité » réunie le 11 septembre 2026 et du Bureau Communautaire réuni le 9 septembre 2026, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **de valider** la déclaration d'intention présentée aux conseillers communautaires, pour donner droit à un tiers d'exercer son droit d'initiative auprès du Préfet
- **d'autoriser** la notification de la délibération n°2025-12-7-13 et celle prise en séance aux autorités mentionnées et conformément aux dispositions de l'article R. 229-53 du code de l'environnement
- **d'autoriser** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à cette procédure.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

E. Développement Economique

➤ Développement Economique (Rapporteur : M. Lucien BAZIN)

D2026-9-7-16 : Travaux de requalification du parc d'activités Le Grand Pré - Régularisation foncière suite à modification de l'assiette de la voie – frais de mutation

Suivant les avis favorables de la commission « Développement économique » et du Bureau communautaire réunis le 9 septembre 2026, il est demandé au Conseil Communautaire de décider de supporter les frais de mutation relatifs à l'échange foncier à opérer auprès de l'étude de Maître Johann NOËL, notaire à Vire Normandie, entre l'APAEI du Bocage virois et de la Suisse Normande et la commune de Vire Normandie, dans le cadre de la requalification du Parc d'Activités Economiques Le Grand Pré évalués entre 800 à 1 000 € HT, étant précisé que les frais de géomètre ont déjà été payés par l'Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2026-9-7-17 : Pôle territorial de Vire Normandie – Parc d'activités La Papillonnière – Cession foncière au profit de la SAS DAUMFIN dans le cadre du développement de la société EIFFAGE ROUTE agence de Vire Normandie

Suivant les avis favorables de la commission « Développement Economique » et du Bureau communautaire réunis le 9 septembre 2026, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser l'aliénation de l'ensemble foncière mentionné, au sein du parc d'activités économiques La Papillonnière, commune de Vire Normandie, au profit de la SAS DAUMFIN, ou de tout autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet aux conditions présentées,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente auprès de l'Office Notarial Virois, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction, du patrimoine communal vers celui de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ Commerces (Rapporteur : M. Lucien BAZIN)

D2026-9-7-18 : Pôle territorial de Vire Normandie – Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2027 sur le territoire Virois

Suivant les avis favorables de la commission « Développement Économique » et du Bureau communautaire réunis le 9 septembre 2026, il est demandé au Conseil communautaire d'émettre un avis sur les ouvertures dominicales recensées et présentées aux conseillers communautaires, au titre de l'année 2027, sur le pôle territorial de la commune de Vire Normandie.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2026-9-7-19 : Programme de modernisation des commerces en centre-bourg – Versement de subventions

Suivant les avis favorables des commissions « Attractivité du Territoire » des 5 juin 2024, 4 décembre 2024 et du 5 février 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 10 juin 2026, il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Madame la Présidente à réaliser une demande de subvention dans le cadre du dispositif « IVN Action commerce : programme de modernisation des commerces en centre-bourg » auprès de la Région Normandie, dans le cadre du Contrat de Territoire Régional 2023-2027 ;
- d'autoriser la Présidente à réaliser un titre auprès des communes concernées, pour l'année 2025, afin de percevoir la participation communale au dispositif :
 - Condé en Normandie pour un montant de 1 000 €
 - Vire Normandie pour un montant de 3 323 €
- d'autoriser l'avance de la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau, dans l'attente de la perception des fonds des communes et de la part de la Région Normandie ;
- d'autoriser le versement des subventions susmentionnées, pour l'année 2025, pour un montant total de 19 933,11 €.

Débats :

M. Eddy COUTARD : « Ces subventions ne bénéficient qu'à des commerces privés ? »

M. Lucien BAZIN : « Oui cela ne concerne que des commerces privés. »

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de procéder au vote.

Pour le vote de cette délibération, et dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », Mme Roselyne DUBOURGUAIS, ancienne propriétaire de l'un des commerces mentionnés, indique ne pas prendre part au vote ni directement ni par l'intermédiaire d'un pouvoir.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Avant de clôturer cette séance je vais laisser la parole à Régis (DELIQUAIRE) qui va vous donner quelques nouvelles sur l'avancement des travaux du siège de l'Intercom. »

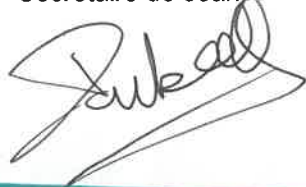
M. Régis DELIQUAIRE : « Vous l'avez peut-être vu, pour ceux qui passent devant, le chantier du siège social a démarré. Il y a eu un peu de soucis au démarrage mais on est en phase de roulement maintenant. On va commencer le gros œuvre. J'essaierai de temps en temps de vous faire un point de situation. »

M. Frédéric TREFEU : « Petite information, dans un mois se tiendra la foire millénaire d'Etouvy, le week-end des 24 et 25 octobre. Venez nombreux à cette foire, avec une thématique autour de la chasse. Il y aura aussi la présence de collaborateurs de la marque « Heula », qui est la marque qui assure la promotion et le rayonnement de la Normandie, comme quoi il n'y a pas que les bretons qui savent défendre leur région, nous sommes également fiers d'être normands et nous savons aussi l'affirmer. On compte sur vous pour relayer cette information. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « On viendra avec beaucoup de plaisir, comme chaque année. Je proclame la clôture de la présente séance du Conseil communautaire et vous remercie de votre présence ce soir. Je vous souhaite de passer une très belle soirée et à très bientôt. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h10.

Signatures de
Mme Roselyne DUBOURGUAIS
Secrétaire de séance



Signature de
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Date de publication (mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> ; rubrique des « actes administratifs ») :

1 2 1 0 2 6

Le présent procès-verbal est consigné au registre.

Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.